

Réf : AT / SDT/ DRA /CRU / Alg3. ./ 2021

## Mise En Demeure N° 02

### 1-Parties Contractantes :

**Le Contractant :** la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

**Le Partenaire Cocontractant :** ETB KIDRI DAOUD

### 2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 13/2021 le 22/06/2020 Relatif par ODN et UPLINK cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA - création canalisation Urbaine cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA

Bon de commande N° : 210169 En date : 17/05/2021

ODS N° : 39/2021 En date : 25/05/2021

PV Ouverture de chantier du :25/05/2021

Duré de Réalisation : 45 jours

### 3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite à votre absence du ODN et UPLINK cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA - création canalisation Urbaine cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA, nous vous invitons à respecter vos engagements envers Algeriatelecom et de procéder au raccordement des abonné

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

### Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur

المدير العملي للإتصالات قبالسة  
إيفياء تامغ باسين